



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires**

Formulaire de demande de dérogation au maintien de la couverture des sols pendant l'interculture en zone vulnérable à la pollution des nitrates pour les parties de parcelle infestées par les ambrosies

<u>Identification du demandeur</u>	
Numéro PACAGE :	_____
Nom, Prénom du demandeur :	_____ _____
Dénomination (si société) :	_____
Adresse :	_____ _____ _____
Tel :	__/__/__/_/___
Adresse électronique :	_____

En raison de la présence d'ambrosie sur mon exploitation, je sollicite une dérogation au maintien de la couverture végétale de l'interculture pour les parties de parcelles infestées par les ambrosies mentionnées à la page suivante.

* Je joins les photos des zones infestées par les ambrosies

* J'atteste avoir signalé la présence d'ambrosie sur le site <https://www.signalement-ambrosie.fr/> à la date du : __/__/__

* Je m'engage, en application de l'arrêté n°2020-1393 rendant obligatoire la lutte contre l'ambrosie (Article 14), à mettre en œuvre une gestion préventive de l'ambrosie sur ces parcelles les prochaines années

* J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur le présent formulaire,

A _____, le _____

Signature

Cette demande complétée, et signée doit être transmise avec toutes les pièces demandées à la DDT du Cher, au plus tard 8 jours avant la date de destruction envisagée.

→ Par voie électronique : ddt-ser@cher.gouv.fr

→ Par voie postale : Service Environnement et risques

6, place de la Pyrotechnie - CS 20001 - 18019 BOURGES CEDEX

Tableau des parcelles ou des parties parcelles pour lesquelles je demande une dérogation

	Îlot : Parcelle :	Îlot : Parcelle :	Îlot : Parcelle :	Îlot : Parcelle :
Référence de la parcelle dans la déclaration PAC de l'année				
Commune Lieux-dit				
Couverture végétale actuelle (CIPAN, repousse...)				
Date d'implantation du couvert ou de récolte précédente pour les repousses				
Mode de destruction envisagé (Broyage, déchaumage...)				
Date de destruction de l'ambrosie envisagée				
Surface approximative sur laquelle l'ambrosie doit être détruite				

(Si vous avez plus de quatre parcelles, utilisez un formulaire supplémentaire.)

Rappel : Le calcul du bilan azoté post récolte est obligatoire pour les îlots culturaux ci-dessus sur lesquels la couverture végétale n'est pas assurée.

La lutte contre l'ambroisie en milieu agricole

Avant la culture

Pendant la culture

En interculture

Réduire le stock de semencier

Faux semis : plus efficace si il est accompagné d'un retard de la date de semi de la culture pour favoriser la levée des ambrosies et leurs destructions



Les graines sont disséminées principalement par les activités humaines et plus particulièrement par les engins agricoles.
Penser à nettoyer vos outils de récolte

Limiter la levée de la plante

- **Arrachage manuel** : Très efficace en entrée de parcelle ou pour des petites surfaces
- **Désherbage mécanique** : binage, hersage, houe rotative : efficace pour la destruction précoce de l'ambroisie
- **Écimage** : à utiliser en derniers recours

Détruire et prévenir son apparition

- **Déchaumage** avec au moins deux déchaumages croisés
- **Broyage**
- **Couverture du Sol /CIPAN** : après déchaumage ou désherbage (semer le plus tôt possible)
- **Arrachage manuel**
- **Désherbage chimique** : à utiliser en dernier recours

Reconnaître l'ambroisie et appréhender son cycle de développement

